Laure Maisonhaute 83 chemin du vieux bassin 73700 Bourg st Maurice 0622111363 lauremaisonhaute@yahoo.fr

Monsieur le Maire de Bourg st Maurice

Lettre de contribution pour la révision du PLU de Bourg st Maurice

Bourg saint Maurice, le 04/04/24

Monsieur,

dans le cadre de la révision du PLU de votre commune, j'aimerais attirer votre attention sur 2 parcelles situées sur le plan dela, à Hauteville-Gondon numérotées 246 et 247 feuille 000 AW 01.

Ces parcelles font partie de la copropriété Maison Martin qui comporte 3 plateaux d'habitations de 106m2 et qui se situe sur la parcelle 235. Les appartements hébergent 2 familles avec enfants, et une personne âgée. Elles sont classées en zone agricole, ce qui ne nous permet aucun aménagement, et sont actuellement utilisées comme jardin d'agrément et comme potager. La copropriété manque de lieux de stockage pour les outils de jardins et les vélos, mais la loi nous interdit actuellement d'y poser un quelconque abri.

Comme vous le verrez sur les photos ci-après, ces parcelles sont déjà murées depuis longtemps, et ne permettent aucune exploitation agricole, contrairement aux parcelles attenantes (244, 245, 252) qui sont elles, exploitées.

Je vous sollicite ce jour pour que lors de la révision du PLU, vous fassiez la demande à la chambre d'agriculture, soit pour les passer constructibles, soit pour assouplir leur affectation afin de pouvoir y mettre des abris de jardin pour notre matériel. Leur taille (50-65m2) ne permet pas d'y faire de construction autre, ni de garage, et ce n'est pas la raison de ma demande. En revanche, il nous est vraiment nécessaire de pouvoir les aménager à minima.

Vous trouverez les photos desdites parcelles, ainsi que le plan cadastral.

Vous remerciant par avance de la bienveillance avec laquelle vous voudrez bien considérer notre demande, je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Laure Maisonhaute

0 5 AVR. 2024







